











La profession résiste à la crise

édito...

Une profession qui se bat

L'AFASEC vient de publier son Observatoire Social de l'activité d'entraînement des chevaux de courses en France. Ce travail nous permet, tous les ans, d'établir un état des lieux de la profession. Pour 2014, les chiffres montrent les efforts réalisés, au galop comme au trot, pour maintenir le niveau d'activité. L'environnement économique, les évolutions législatives comme la hausse de la TVA, sont autant d'éléments négatifs auxquels les écuries d'entraînement doivent faire face. De ce tableau plutôt gris émergent cependant des aspects positifs, comme la hausse du nombre d'entraîneurs ou la bonne intégration dans l'emploi des jeunes formés à l'AFASEC.

Je vous invite à découvrir ce document sur notre site: www.afasec.fr. J'en profite pour souhaiter à chacun un bel été hippique.

> **Didier BUDKA** Directeur de l'AFASEC

Défraiement?

Cavaliers de province vers région parisienne

Tarif pour un cheval	
Jusqu'à 150 km	30,60€
de 150 à 250 km	30,60 € 38,70 €
+ 250 km	48,00€
Tarif pour un cheval supplémentaire	15,00€
Forfait repas	17,90 €
Indemnité forfaitaire de meeting /Jour (hors frais de nourriture et de logement)	25,00€

Cavaliers de la région parisienne vers la province

	Dimanche	Semaine
Jusqu'à 150 km	43,00€	30,60€
de 150 à 250 km	56,00€	38,70€
+ 250 km	69,00€	48,00€
Forfait repas		17,90€
Indemnité forfaitaire de	meeting /Jour	25,00€
(hors frais de nourriture et	de logement)	
Indemnité complémentaire	de meeting /Jour	5,50€
Prime de débourrage		30.00€

Source: convention collective du galop

Meeting d'été : un tremplin pour les jeunes



Occasion de découvrir une autre facette du travail, le meeting d'été doit être vraiment préparé par les jeunes salariés.

Contrairement aux idées reçues, se rendre au meeting d'été n'est pas qu'une partie de rigolade. C'est d'abord l'occasion de faire ses preuves et de démontrer à son employeur que, malgré son âge, on peut être autonome et responsable. Pendant cette période, qui va de quelques jours à un mois, le salarié doit donner le meilleur de lui-même. Le personnel présent sur place est réduit à son strict nécessaire. Par conséquent, chacun est amené à effectuer plus de tâches. Et il faut être capable d'assurer tous les postes sans flancher. Le rythme de travail est également plus soutenu avec des courses plus nombreuses. La charge de travail est plus élevée sans possibilité d'y échapper ; et tout ceci, en étant loin de chez soi!

Pourquoi aller au meeting?

Pour un jeune cavalier, l'expérience du meeting est précieuse. Cela permet d'apprendre à effectuer plus de tâches. Par exemple, un cavalier peut se retrouver à faire des soins plus précis et plus compliqués pour permettre au cheval d'affronter le rythme du meeting. Partir pendant une période assez longue est également l'occasion d'acquérir de l'autonomie. Dans son travail d'abord, car une consigne donnée sera rarement répétée faute de temps. Il faut donc très vite s'organiser tout en sachant apporter de l'aide là où l'équipe en a besoin. Il faut aussi parvenir très vite à former effectivement avec les autres une vraie équipe pour pouvoir faire face à n'importe

quelle situation. Partir est également l'occasion d'acquérir une autonomie personnelle, à prendre seul soin de sa santé, de son alimentation, de ses vêtements.

Comment y aller?

Selon les structures, il n'est pas si facile pour un jeune salarié de pouvoir faire partie de l'équipe qui s'en va. Dans une écurie, il y a les habitués : ce sont souvent les mêmes personnes de confiance que l'entraîneur désigne pour aller à Deauville. Il faut donc oser demander. Mais cela ne suffit pas, il faut pouvoir apporter des arguments pour démontrer sa capacité et son sérieux. Un jeune cavalier qui a envie de partir doit donc faire preuve de sérieux, et pas seulement quelques jours avant le départ! Et il doit montrer sa motivation et son engagement.

Quelle préparation?

Avant de partir, il faut être en bonne forme physique. Le jeune cavalier doit donc si possible, prendre du repos et faire attention à son alimentation dans les semaines précédant le départ. Le jeune salarié doit également prévoir avec son employeur son voyage et surtout son hébergement. Il faut également penser à son budget. Le coût de la vie est différent lorsqu'on est loin de chez soi. Les occasions de sortir avec les copains sont également plus nombreuses, autant l'avoir prévu avant de partir! Enfin, il est important de passer un peu de temps avec les cavaliers plus expérimentés pour avoir les bons conseils pour profiter de cette belle expérience!





La profession résiste à la crise

Malgré un environnement économique et des contextes difficiles, la profession maintient, au prix de gros efforts, le niveau de son activité. Tous les chiffres sont dans l'Observatoire Social de l'activité de chevaux de courses en France : il est consultable sur www.afasec.fr.

Chez les entraîneurs

Malgré une situation encore très tendue dans le milieu des courses hippiques, le nombre d'entraîneurs progresse. Au galop, toutes catégories confondues, la hausse est de 10% et est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'entraîneurs publics. Au trot, la croissance est plus modérée à 1% mais également liée aux entraîneurs publics. Pour autant, ces chiffres n'ont qu'un impact réduit sur l'emploi.

	2011		2012		2013		2014	
	20	'11	20	112	20	13	20	14
Entraîneurs professionnels	Galop	Trot	Galop	Trot	Galop	Trot	Galop	Trot
Entraîneurs publics	391	880	385	899	383	893	407	895
Entraîneurs particuliers	27	90	25	102	22	92	22	96
Entraîneurs «amateurs»	Galop	Trot	Galop	Trot	Galop	Trot	Galop	Trot
Autorisations d'entraînement	<i>57</i>	315	53	296	46	289	46	299
Permis d'entraîner	686	333	665	379	496	364	570	364
TOTAL	1 161	1 618	1 128	1 676	947	1 638	1 045	1 654
Employeurs de main d'œuvre	296	579	293	566	303	575	298	564

Effectif salarié en légère baisse

Avec 3 948 personnes employées en 2014, le secteur enregistre, en effet, une baisse de 2% de l'effectif salarié. Cette évolution est peu significative puisque les effectifs se situent aux alentours de 4 000 personnes sur les 5 dernières années. Elle montre néanmoins une légère frilosité que l'on retrouve également dans les mouvements de personnel qui ont connu un petit ralentissement, comparable à celui de l'année précédente. L'âge moyen est stable à 32 ans. Les effectifs féminins continuent leur progression. Les femmes représentent désormais 33% de la population salariée.

	2010	2011	2012	2013	2014
Galop	2 419	2 419	2 403	2 366	2 324
	60% de la population	60% de la population	60% de la population	59% de la population	59% de la population
Trot	1 650	1 630	1 624	1 658	1 624
	40% de la population	40% de la population	40% de la population	41% de la population	41% de la population
TOTAL	4 069	4 049	4 027	4 024	3 948

L'emploi à la loupe

L'édition 2015 de l'Observatoire inaugure une rubrique consacrée au partenariat entre Equi-Ressources et l'AFASEC. Celui-ci doit permettre, grâce à la complémentarité des deux organismes, de mieux identifier les besoins des professionnels et d'appuyer ainsi la réflexion des décideurs sur l'évolution de la formation et du recrutement. Les premiers travaux permettent de constater que l'insertion dans l'emploi continue à être facile et précoce. L'emploi est durable puisque 81% des salariés d'écuries de courses sont en CDI avec un turn-over faible à 19% seulement.

84% des salariés souhaitent continuer à exercer dans le milieu des courses



Des études qui mènent à l'emploi

La formation dispensée par l'AFASEC enregistre toujours des bons résultats avec 90% de réussite aux examens professionnels. A la sortie des études, le taux d'insertion professionnel est très élevé avec 67% d'emploi direct et 27% de poursuite d'études (essentiellement du CAP vers le Bac ou du Bac vers le BTS, dans une écurie de courses).

brèves...

Casques d'équitation : attention, nouvelles règles

La norme EN1384 fixée par la Commission européenne en 2012 est entrée dans un processus de révision qui devrait s'achever fin 2016 ou début 2017. Pour l'instant, cette norme est retirée et ne doit plus apparaître sur les casques mis en vente après le 4 novembre 2014. Depuis cette date et jusqu'à la révision de la norme, les casques doivent être certifiés par des organismes habilités, désignés comme « experts », c'est-à-dire le CRITT, l'UTAC ou l'APAVE. Pour les cavaliers, la consigne est donc d'acheter uniquement des casques portant la mention « CE certifié à dire d'expert ».

Equi-Ressources: nouveau contact

Cécile Majnoni d'Intignano est votre nouvelle interlocutrice. Après une carrière dans le journalisme, cette cavalière amateur s'est reconvertie, après une licence de Management Equestre à Saumur.

Son rôle est de faire se rencontrer le bon employeur avec le bon salarié. Elle intervient donc sur le terrain pour bien définir, avec les employeurs, le profil du poste. Elle aide également les employés à prendre, dès la sortie de l'école, leur carrière en main.

Pour la rencontrer : Cécile Majnoni d'Intignano Délégation Courses - Siège Afasec - Allée de Jardy BP 70419 -60 635 Chantilly cedex Tél. 03 44 62 41 66 - cmajnoni@afasec.fr

www.equiressources.fr = 1300 connections/jour et 60% des emplois pourvus en 2014

Formations adultes

Cabriès	
CAPTAV	19-20 octobre
Grosbois	
CAPTAV	19-20 novembre
SST initiale	8-9 octobre
SST maintien et actualisation	
des connaissances	5 novembre

Laurence Aveillan : 03 44 62 41 82



Démissionner? Pas si simple!



Vous voulez démissionner ? Votre salarié veut s'en aller ? Pour être sûr que cela se passe dans de bonnes conditions pour tout le monde, il faut oublier les idées reçues et s'en tenir à ce qui est prévu par le Code du Travail et les conventions collectives du trot et du galop.

Idée reçue numéro 1

Il suffit d'en parler à son patron

VRAIET FAUX

Pour éviter tout malentendu, il est fortement recommandé de faire un courrier. Il peut être remis en main propre contre un reçu. La lettre, en recommandé avec accusé de réception, est obligatoire pour les professionnels du trot.

Idée reçue numéro 2

Je peux partir dès que j'ai démissionné

FAUX

Hors période d'essai, toute démission entraîne la réalisation d'un préavis. Celui-ci est prévu pour permettre à l'employeur de trouver un remplaçant à la personne qui s'en va. Pour les salariés ayant moins de 6 mois d'ancienneté, le préavis est de 6 jours. Pour les salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté ou pour les cadres du galop, le préavis est de 1 mois.

Idée reçue numéro 3

Si je pars avant la fin du préavis, je serai juste fâché avec mon ancien employeur

FAUX

Toute personne démissionnaire qui ne respecte pas son préavis doit, à son ancien employeur, une compensation financière. Elle correspond au montant du salaire qui aurait été perçu par le salarié s'il était resté à son poste. Attention: à l'inverse, si l'employeur ne souhaite pas que la personne réalise le préavis, c'est lui qui doit verser cette compensation. Il est donc conseillé de se mettre d'accord sur la réalisation totale ou partielle du préavis dès la démission. Dans ce cas, il n'y a pas de compensation financière pour aucun des deux.

Attention:

N'oubliez pas que vous perdez vos droits à la mutuelle dès votre sortie de l'entreprise, ainsi que l'ancienneté acquise pour les droits à la formation!

Idée reçue numéro 4

Mon ancien employeur ne me doit que mon dernier salaire

FAUX

Au moment du paiement du dernier salaire, l'employeur doit remettre au salarié démissionnaire son solde de tout compte. Ce dernier inclut le salaire correspondant aux jours travaillés du dernier mois, le solde de congés payés et le solde de primes. L'employeur doit également fournir un certificat de travail et une attestation Pôle Emploi.

Idée reçue numéro 5

Mon nouvel employeur n'est pas concerné par ma démission

VRAI ET FAUX

Au galop, le nouvel employeur d'un salarié démissionnaire n'a pas d'obligation particulière. Au trot, la convention collective prévoit qu'il doit demander à son nouveau collaborateur soit une attestation de cessation de travail soit un certificat de travail.

Idée reçue numéro 6

Comme j'ai toujours travaillé, si mon nouvel employeur ne me garde pas, j'aurai droit à Pôle Emploi

VRAIET FAUX

Un salarié démissionnaire, qui est ensuite licencié ou démissionnaire pendant sa période d'essai chez un nouvel employeur, n'aura pas obligatoirement droit à Pôle Emploi. Cela dépendra de la durée de la nouvelle période d'activité et des motifs de la démission, certains pouvant être reconnus comme légitimes par Pôle Emploi (voir leurs critères restrictifs).

disposition. Vous trouverez leurs coordonnées sur **WWW.afasec.fr** ou sur la carte que vous avez recue avec le précédent numéro du Sabot.

brèves...

Même l'été, l'action sociale s'occupe de vous...

Allocation vacances familiales

C'est une subvention versée aux familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans. Son montant est compris entre 4€ et 8€ par jour. Il est calculé en fonction du quotient familial.

Allocation loisirs et découvertes

Les frais de séjour des enfants en camps ou colonies de vacances peuvent être pris en charge à hauteur de 30% et 75% des frais avec un maximum de 250€ par an et par enfant. Le montant dépend du revenu des parents. L'allocation permet aussi de financer les journées passées aux centres de loisirs.

La participation est alors de 4€ maximum par jour et limitée à 160 € par an et par enfant.

Ces deux aides sont destinées aux familles dont le quotient familial est inférieur à 650€ par mois et par personne. Elles sont cumulables dans l'année et sont ouvertes pour tout enfant de 3 à 18 ans. Le versement intervient a posteriori sur présentation des factures.

...Et ne vous oublie pas à la rentrée!

Allocation scolaire

Elle est destinée aux salariés ayant des enfants dont la scolarité représente un coût important (internat,

achat de matériel, etc) lié à des nécessités techniques, médicales ou sociales ou ne remplissant plus les conditions d'âge pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire MSA.

ÉCOLE

Allocation étudiant

Elle est destinée aux salariés dont les enfants poursuivent des études supérieures jusqu'à 25 ans et dont le quotient familial est inférieur à 650€ par mois et par personne. Elle correspond à un forfait de 450€ mais ce montant peut être modifié après examen d'un dossier complet par la commission action sociale de l'AFASEC.

N'oubliez pas de demander les imprimés et contactez dès maintenant l'assistante sociale AFASEC de votre région.



Heureux qui, comme Pascal, fait de beaux voyages.



Depuis 35 ans, Pascal Ledru travaille aux côtés de Pascal Bary. Garçon de voyage de l'écurie, il partage avec Le Sabot, son expérience de ce métier indispensable au bon déroulement des courses.

Comment êtes-vous devenu garçon de voyage?

J'ai eu beaucoup de chance. J'étais jeune salarié chez mon maître d'apprentissage et son assistant a décidé de s'installer. Il m'a proposé de le suivre et de tenter l'aventure avec lui. De fil en aiguille, j'ai fait tous les postes et j'ai commencé à voyager. C'était une opportunité que j'ai saisie et que je ne regrette pas.

En quoi consiste votre travail au quotidien?

Le garçon de voyage est celui qui s'occupe des transports, de la préparation du ou des chevaux qui courent et des documents administratifs sur l'hippodrome. Son objectif est de faire que tout se passe au mieux. Mon entraîneur prépare un cheval en vue d'une belle course, mon travail est que le cheval arrive sur la course exactement comme prévu. Lorsque l'entraîneur vient seller, il doit retrouver le même cheval qu'à l'écurie, il ne doit rien remarquer. C'est mon rôle de permettre au cheval d'être le plus détendu possible pour être le plus compétitif et le plus performant possible, même à l'autre bout du monde.

Comment se déroule une journée ?

Par exemple, lorsqu'on va en province depuis Chantilly pour une nocturne, je me lève à 4h du matin pour être à l'écurie à 5h. Je commence par donner à manger au cheval. Et on part à 5h30. A l'arrivée, je m'occupe du cheval, je le douche, je le fais marcher, je vérifie les éventuels bobos et je le fais manger. Ensuite, tout dépend de l'heure de la course. Environ

1h30 avant le début, je m'occupe de nouveau du cheval pour l'échauffer un peu. Une fois la course terminée, je veille à ce que le cheval puisse récupérer et se détendre. Il faut compter 1h30 environ. Ensuite, si j'ai couru vers 17h, on attend le transporteur, qui peut avoir plusieurs autres chevaux, et on rentre. Je suis chez moi assez tard et parfois je repars à 5h le lendemain.

Comment avez-vous appris votre métier ?

On apprend essentiellement au fil du temps et je continue à apprendre aujourd'hui. Ce sont aussi les chevaux qui nous apprennent au fur et à mesure à bien comprendre leur fonctionnement. Et puis on échange avec le cavalier d'entraînement. Pour ma part, je suis très maniaque, donc je structure tout, je prépare mon matériel à l'avance, je range très soigneusement brides, costumes, casaques, papiers, etc.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre métier ?

J'ai la chance d'être toujours là, de voir toutes les courses, de sentir monter l'adrénaline à chaque fois. Inutile d'essayer de me parler si un cheval de l'écurie court une grande course! Je vois plein de choses différentes, et je rencontre beaucoup de monde. D'ailleurs, on a beau être concurrent, on se connaît tous et je prends souvent le casse-croûte avec les confrères. Et j'ai eu la chance d'accompagner des chevaux pour des très belles courses, en France mais aussi au Royaume-Uni, aux Etats Unis, au Canada. Et enfin, je suis toujours avec les chevaux qui sont ma passion.

Que diriez-vous à un jeune tenté par ce métier?

Qu'il faut être passionné par le cheval, ne pas compter son temps, être travailleur, être prêt à passer de longues heures à attendre, et se préparer à une vie de famille différente.

brèves...

Donnez du matériel pour l'école des courses hippiques de Madagascar

L'AFASEC organise une action solidaire pour favoriser la formation des futurs cavaliers et le développement des courses sur l'île.
L'objectif est d'amener les jeunes européens à prendre conscience des différences de situation et de récupérer du matériel pour les chevaux et les cavaliers malgaches. Une délégation d'élèves et d'apprentis accompagnera la livraison en fin d'année.

Les dons peuvent être de trois ordres :

- Matériel pour cheval
- Matériel pour cavalier.
- Matériel scolaire.

Tous les objets doivent être en bon état. Ils peuvent être déposés dans les établissements participant à l'opération (Chantilly, Cabriès, Grosbois) ou directement chez EPONA, entreprise adaptée, qui sera en charge du contrôle des équipements et de leur conditionnement pour envoi.

Pour plus de renseignements, contactez : Christelle HOT - 04 78 00 66 90

Sabot: 88% de satisfaits

Vous avez évalué positivement le Sabot lors de l'enquête de l'hiver 2015. Pour 72% d'entre vous, son contenu est intéressant ou très intéressant.

Vous êtes 74% à trouver son style et son graphisme attrayant. Vous avez une préférence pour la rubrique Actualités (26% de réponses) et le portrait (22%). Vous appréciez le format actuel (68%) et ne souhaitez pas recevoir votre journal par mail. Cette bonne appréciation fait que vous êtes 70% à le lire systématiquement et 26% la plupart du temps.

[prochain numéro [n°20] HIVER 2015